

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

1) Le CMDL

Portés par une véritable volonté de transmission et de défense du jazz et des musiques improvisées, les musiciens Didier Lockwood, Benoit Sourisse et André Charlier ont créé en 2000 le CMDL. En tant qu'établissement d'enseignement supérieur, le Centre des Musiques Didier Lockwood est destiné à accompagner de jeunes musiciens vers la vie professionnelle et à permettre à des professionnels déjà en activité, de faire évoluer leur carrière.

2) Conditions d'admission

Cette formation s'adresse à des musiciens professionnels, pré-professionnels, amateurs de bon niveau ou enseignants désireux de suivre une formation dans le domaine de l'improvisation et du jazz.

Pour se présenter à la formation "Les techniques d'improvisation", le candidat doit être âgé de 18 ans minimum et justifier d'au moins 7 années de pratique instrumentale.

➔ Il est possible de faire une demande de dérogation lors de l'inscription en ligne (voir modalités ci-dessous)

3) Objectifs de la formation

Les stagiaires retrouvent l'équipe de professeurs référents du CMDL tous les mois, pour une journée immersive sur "Les Techniques d'improvisation". Cette formation permet de découvrir l'improvisation ou d'en perfectionner la pratique, de consolider les concepts rythmiques, harmoniques et mélodiques (improvisations, interprétations) et d'assimiler une nouvelle méthode de travail spécifique au jazz. A la fin de la formation, les stagiaires seront en capacité de lire une grille rythmique, de reconnaître des intervalles et des accords, de jouer un standard de jazz. Ils obtiendront une attestation CMDL.

4) Organisation de la formation

La formation se déroule en journée, un mardi par mois, de septembre à juin (63 heures de formation).

5) Contenu de la formation

Maquette de la formation et modalités de contrôle des connaissances :

		Modalités de contrôle des connaissances	
Intitulés	Heure / année	%	Type d'épreuve
Instrument-improvisation, déchiffrage	13h30	100%	Contrôle continu
Travail de l'oreille	9h	100%	Contrôle continu
Atelier rythme	9h	100%	Contrôle continu
Ensemble répertoire jazz	27h	100%	Contrôle continu
Prestations scéniques	4,5h	100%	participation
	63h		

----- PROGRAMME ET ÉQUIPE PÉDAGOGIQUES -----

Instrument - improvisation, déchiffrage

- ▶ Technique : Contrôle de l'instrument, déchiffrage...
- ▶ Improvisation : études des différents langages improvisés.

Le stagiaire mettra sa culture et son apprentissage au service de l'improvisation

BATTERIE avec ANDRÉ CHARLIER, ARTHUR ALARD

PIANO avec BENOIT SOURISSE

VIOLON avec ALBA OBERT, BASTIEN RIBOT

GUITARE avec ANTHONY JAMBON, PIERRE PERCHAUD

BASSE et CONTREBASSE avec JEAN-MICHEL CHARBONNEL

SAXOPHONE et FLÛTE avec STÉPHANE GUILLAUME

TROMPETTE avec MALO MAZURIE

CHANT avec MANU DOMERGUE

Travail de l'oreille

- ▶ Oreille analytique (reconnaissance des intervalles)
- ▶ Oreille intuitive (reconnaissance des «couleurs» harmoniques, des «modes»...)
- ▶ Oreille appliquée à l'instrument (questions - réponses, mimétismes...)

Avec BENOIT SOURISSE

Atelier rythme

- ▶ Travail de l'horloge interne («danse intérieure») sans instrument mais avec les mains, les pieds, la bouche.
- ▶ Perception rythmique suivant les styles et les époques
- ▶ Travail de la polyrythmie, des mesures asymétriques...

Avec ANDRÉ CHARLIER

Atelier ensemble répertoire jazz

- ▶ Etude du répertoire des standards de jazz et de toutes les musiques improvisées.

Avec LES PROFESSEURS RÉFÉRENTS

Prestations scéniques

- Des concerts ou jam session permettant de se produire en conditions professionnelles et de développer leur aisance, leur écoute et leur présence sur scène dans un contexte propre au jazz et aux musiques improvisées.

Avec LES PROFESSEURS RÉFÉRENTS

ADMISSION ET INSCRIPTION

6) Modalités de sélection

Le candidat remplit le dossier d'inscription en ligne et fournit tous les documents demandés, avant la date limite d'inscription fixée au 31 mai 2026.

Après la clôture des inscriptions, les candidatures sont étudiées par la directrice d'établissement et les directeurs pédagogiques. Les résultats sont ensuite communiqués par mail.

L'effectif de la formation est limité à 4 stagiaires par instrument.

Le CMDL se réserve le droit de ne pas ouvrir une classe, faute d'un nombre de participants suffisants.

- ➔ Documents à réunir avant l'inscription en ligne :

Pour tous les candidats :

- une photo d'identité (au format agréé 35x45mm)
- une Lettre de motivation
- un Curriculum Vitae, détaillant notamment vos études générales et votre parcours musical antérieur (discipline, établissement, année, niveau(x) atteint(s), récompense(s) obtenue(s))
- Les liens de visionnage de vos captations vidéo (en trio minimum) : votre interprétation de deux morceaux au choix

Merci de respecter la procédure d'inscription. Pensez à bien rassembler toutes les pièces demandées AVANT de commencer à remplir le formulaire. Merci de privilégier les fichiers PDF ou jpeg (pour la photo d'identité).

7) Calendrier de recrutement

Ouverture des inscriptions : 10 décembre 2025

Fin des inscriptions : 31 mai 2026

Résultats : 22 juin 2026

8) Frais de formation et aides financières

Frais de formation

Le coût de la formation s'élève à 2000 euros. Cependant si le stagiaire finance lui-même sa formation, le CMDL le soutient en baissant le coût à 1400 euros.

Aides financières

Différents dispositifs de financement de la formation professionnelle peuvent être sollicités pour la formation continue, selon la situation personnelle du stagiaire (artiste-interprète, artiste-auteur, demandeur d'emploi ou autre) :

- Cette formation n'est pas éligible au CPF (Compte Personnel de Formation).
- Cette formation est éligible à l'AFDAS ou l'OPCO duquel son employeur dépend. Le stagiaire doit avoir 48 cachets sur les 2 dernières années et ne pas être en carence relative à la prise en charge d'une formation antérieure
- Il peut également se tourner vers sa Région ou son conseiller France travail.
- Les bourses ADAMI sont également possible sur dossier si vous répondez à une des conditions suivantes
 - Critère de cachets : 15 cachets minimum sur 3 ans consécutifs maximum dans les 5 dernières années
 - Critère phonographique : avoir été artiste-principal sur un EP ou album ayant fait l'objet d'une distribution commerciale physique et/ou numérique à sa sortie dans les 5 dernières années. Les agrégateurs (TuneCore, Ditto, Spinnup, iMusician...) ne permettent pas de satisfaire cette condition,
 - Critère accompagnement/repérage : avoir été lauréat d'un dispositif national d'accompagnement à l'émergence (ou ayant gagné un prix/concours national/international) dans les 5 dernières années.